

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 20 Mars 2026

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 11
 - Votants : 11 - Absents : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le seize mars deux mil vingt-six conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Lydie CAUMES, Jean – Luc DECHAMP, Cynthia LANTZ, Corentin COURTIER, Laura MORLET, Michel COURTIER, Sophie GUITTON, Michaël DHAUSSY, Angélique MEUNIER, André LADET.

Absent(s) excusé(s) : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Michel COURTIER

Objet de la délibération : Désignation des délégués au Syndicat intercommunal des écoles de Coulombs-en-Valois, Dhuisy, Germigny-sous-Coulombs, Ocquerre et Vendrest

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application des statuts du Syndicat intercommunal des écoles de Coulombs-en-Valois, Dhuisy, Germigny-sous-Coulombs, Ocquerre et Vendrest, il y a lieu d'élire les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants qui représenteront la commune d'Ocquerre au sein du Syndicat intercommunal des écoles de Coulombs-en-Valois, Dhuisy, Germigny-sous-Coulombs, Ocquerre et Vendrest.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2121 – 33 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal doit désigner ses délégués qui siègeront dans les organismes extérieurs,

VU les statuts du Syndicat intercommunal des écoles de Coulombs-en-Valois, Dhuisy, Germigny-sous-Coulombs, Ocquerre et Vendrest,

CONSIDÉRANT qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il y a lieu de procéder, au scrutin secret, à l'élection de ces délégués,

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de réception de l'AR: 23/03/2026
077-217703438-DE_2026_014-DE
AGEDI

Il est procédé à l'élection de ces délégués à bulletin secret.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 11 VOIX POUR :

DÉSIGNE comme délégués représentant la commune d'Ocquerre, pour la durée du mandat en cours, au sein du Syndicat intercommunal des écoles de Coulombs-en-Valois, Dhuisy, Germigny-sous-Coulombs, Ocquerre et Vendrest :

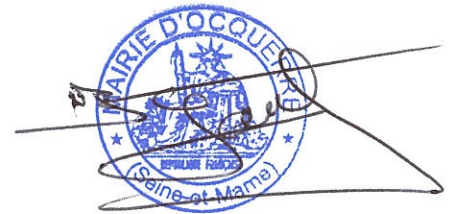
Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Bruno GAUTIER	M. Michaël DHAUSSY
M. Michel COURTIER	M. Jean-Luc DECHAMP

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, Le 23 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Michel COURTIER

Le Maire,
Bruno GAUTIER



Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de réception de l'AR: 23/03/2026

077-217703438-DE_2026_014-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.